

## AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC



Madame, Monsieur,,

Je vous informe que l'entité d'accès à la certification PEFC OUEST, enregistrée pour la région par l'Association Française de Certification Forestière (AFCF), sous le numéro PEFC/10-21-21 a accepté votre demande de droit d'usage de la marque PEFC en date du 05/01/2009. Cette autorisation d'usage de la marque porte sur une utilisation en dehors du produit au titre de la catégorie B d'utilisateur de la marque.

Ainsi, PEFC OUEST a le plaisir de vous faire savoir que  
Agence des Espaces Verts Région Ile-de-France

90 - 92, Avenue du Général Leclerc  
93500 Pantin - FRANCE

Promouvoir  
la gestion durable  
de la forêt

Bénéficie du numéro de droit d'usage de la marque suivant : PEFC/10-21-14/119

Je vous rappelle que ce numéro de droit d'usage doit accompagner systématiquement toute utilisation de la marque conformément au paragraphe 2 des Règles d'utilisation de la marque PEFC pour le propriétaire forestier. En outre, le non-respect de ces règles entraîne une suspension immédiate du présent droit d'usage.  
Cette autorisation de droit d'usage de la marque PEFC reste valable sous réserve du maintien de votre confirmation d'adhésion à la certification forestière PEFC.

Vous félicitant pour l'obtention de cette autorisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur,, l'expression de mon profond respect.

Le Président de l'Association Française de Certification Forestière,  
Marc-Antoine de SEZE

